

Le Synami CFDT, première organisation syndicale du réseau des Missions Locales *Une responsabilité que nous assumerons dans l'intérêt supérieur des salariés*

Il y a 4 ans, notre syndicat était majoritaire à 43,21% (cf. <http://synami-cfdt.fr/spip.php?article342>). Cela nous permettait de signer un accord de branche (30% minimum) mais nous restions soumis au droit d'opposition des autres organisations syndicales.

Ce mécanisme, rappelez vous, avait permis le fait que les accords signés par la branche sur la **classification professionnelle** ou la prise en charge des **carences maladie** n'entrent pas en vigueur (droit d'opposition exercé par la CGT, FO et la CFTC).

Aujourd'hui, la loi sur la représentativité syndicale s'étant adaptée, c'est bien l'implantation réelle dans les structures qui fait foi. Autrement dit, c'est la présence de représentants du personnel dont la liste a été portée par un syndicat au 1^{er} tour des élections qui donne le poids de chaque organisation.

La parution de la mesure de représentativité 2013 -2017 a livré son verdict. **Le Synami CFDT devient majoritaire avec 49,19% au global et en pondéré 57,65%* dans la branche Missions Locales** (sur un nombre de votes validés qui passe de 4646 à 8135)

LES RESULTATS POUR LA BRANCHE ML

	Synami CFDT	CGT	CGT-FO	CFTC	CFE-CGC
Élections DP/CE Mesure 2009 – 2012	46,21% (43,21% hors DOM-TOM)	38,26%	7,58%	2,71%	0,44%
Consultation nationale Décembre 2012	54,66%	31,67%	6,49%	7,18%	Ne se présentait pas
Élections DP/CE Mesure 2013 – 2017	49,19%	36,13%	5,25%	3,43%	0,32%

	Synami CFDT	CGT
Représentativité pondérée 2017 – 2021	57,65%*	42,35%

*Un arrêté ministériel sortira entre juin et septembre pour confirmer ce chiffre

Que dire d'un tel résultat ?

Il récompense des années de travail de terrain, de présence au plus près des salariés et d'engagements dans les structures, et de combats au niveau national pour la CCN. C'est aussi la validation d'un travail d'équipe, une équipe large, très large :

- Ce sont des sympathisants, des adhérents, des militants, des représentants du personnel et des délégués syndicaux.
- Ce sont aussi des délégués régionaux, des mandatés négociateurs en commissions paritaires, des membres élus dans notre Conseil Syndical et au Bureau National.

Ce sont, au final, un bon millier de femmes et d'hommes, collègues salarié(e)s militant(e)s qui mettent à profit leurs compétences et leur envie de faire ensemble au service des 13000 salariés de la branche.

Alors, oui ! Nous sommes fiers et reconnaissants que notre investissement soit distingué. Que toutes les personnes citées soient remerciées.

Au niveau de la négociation nationale, plus qu'un changement, c'est une révolution !

Seul la CGT reste en capacité de signer un accord car FO, CFTC et CFE CGC quittent la branche faute d'avoir atteint la barre des 8%. Et si la CGT peut signer des accords, elle est surtout dans l'incapacité de s'opposer aux accords de progrès.

Allons nous changer ? Non ! Nous agissons toujours de la même manière. Nous continuerons à écouter et à porter toutes les idées porteuses d'avancées sociales, d'où qu'elles viennent. Nous nous servirons de moyens nouveaux pour améliorer la structuration du syndicat, son service juridique et sa présence sur le terrain. Nous serons, encore et toujours, au plus au près de tous pour accompagner chacun !

Beaucoup de chantiers doivent avancer : c'est notre défi des 4 prochaines années. **Et le syndicalisme « réformiste de combat » – que nous portons – aidera à de nouvelles conquêtes !** ENCORE MERCI A TOUS et que l'aventure 2017 – 2021 commence....

Le Conseil Syndical National
Synami CFTD
Le 4 avril 2017 - Paris



1er :